



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

### **Procès-verbal (PV) de la séance du 3 mai 2012 à 20h15, à la Grande Salle**

Présidence : Mme Helene Pinto  
Secrétaire du conseil communal : Mme Isabelle Gaillard

46 membres présents à l'appel.  
+ 1 membre arrivé en début de séance

Excusé-e-s : Mme A.-F. Bernet, MM. Ph. Bugnon, C. Demaurex, Mme M. de Watteville, M. Ph. Dumoulin, Mme C. Ernst, MM. Ph. Fardel, P. Girard, Mme M. Hirt, MM. D. Kupper, R. Mettraux, O. Rodondi, R. Uldry

Arrivé en début de séance : M. F. Michaud

Le quorum est atteint

### **ORDRE DU JOUR**

1. Appel
  - Acceptation de l'ordre du jour
  - Acceptation du procès-verbal du 23 février 2012
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)
  - Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)
5. Préavis 04/2012 : Extension collège
6. Divers et propositions individuelles

#### Points de l'ordre du jour

#### **1. Procès-verbal du 23 février 2012**

Le PV du 23 février 2012 est accepté à la majorité (moins 1 abstention).

#### **2. Communications du bureau**

Le 11 mars passé, votre bureau s'est chargé d'organiser les élections cantonales dont vous trouverez les résultats en détail sur le site internet du canton de Vaud : [www.vd.ch](http://www.vd.ch). Je tiens à remercier toute l'équipe qui a assuré le bon déroulement de ces élections.

En date du 27 mars 2012 Michael Markides a assisté en tant que public et au nom du bureau, à la séance du conseil intercommunal de l'association sur la sécurité de l'Est qui s'est tenue à Savigny. Par ce biais, le conseil montre son plus grand intérêt à ce conseil intercommunal.

#### **3. Communications de la Municipalité**

(Voir cf annexe)

**4. Communications de la commission consultative d'urbanisme (CCU)**

Pas de communication.

**Communications de la commission consultative des affaires régionales (CCAR)**

Pas de communication.

**5. Préavis municipal N° 04/2012**

Extension collège

**Mme L. Boujon**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

**M. J.-M. Mayor**, Président de la Commission technique fait lecture du rapport

**La présidente** ouvre la discussion sur le préavis

**M. J.-P. Chapalay** souhaite savoir si la mention à la p.5 du préavis mentionnant « L'admission ultérieure dans les voies secondaires dépendra de ces résultats et de ceux obtenus dans d'autres disciplines. ». signifie que les élèves ne passeront pas en secondaire et donc qu'ils resteront dans le primaire. Il se demande également s'il y a des élèves supplémentaires à Belmont ?

**Mme C. Dupertuis** : Dans le courant de la 8<sup>ème</sup> année, les élèves sont soumis à des épreuves cantonales de référence (ECR) en mathématique, français et allemand.

L'admission dans les 2 voies secondaires (prégymnasiale et générale) se fera en fonction des résultats obtenus. Il n'y aura donc pas de redoublement à la fin de la 8<sup>ème</sup> année.

Actuellement, il existe 3 voies (VSO, VSG et VSB), réduites à deux voies (générale et prégymnasiale) avec la LEO.

**M. E. Monsutti** souhaite connaître la réponse de la Municipalité concernant la question de la Commission des finances au sujet de l'augmentation éventuelle du taux d'imposition.

**M. G. Muheim** : En tant que Syndic et Municipal des écoles en 1998, il était porteur du projet. La commune sortait d'une gravissime crise (glissement du terrain de Champ-Chamot) qui avait alors englouti les recettes fiscales de presque deux ans, intérêts compris. A cette époque, les perspectives n'étaient pas en faveur d'une reprise économique, mais celle-ci s'est avérée bien réelle. Dès lors, la hausse des impôts n'a pas eu lieu. C'est grâce à la maîtrise des charges, sous contrôle de la Municipalité, que le résultat de l'exercice 2011 est moins mauvais que ce que nous pouvions craindre, malgré une explosion des charges facturées par le canton. Si l'Etat continue à pratiquer la politique du transfert ou à créer des nouvelles charges, sous couvert de plateformes et de conventions passées avec les communes (la dernière étant la police, par un transfert de deux points d'impôts en faveur des communes, absorbées par les nouvelles charges de la police intercommunale, et points d'impôts que l'Etat récupère en transférant 40 millions de charges « police » sur les communes, soit 1.33 points d'impôts) et que, parallèlement, ce même Etat, dans sa « largesse » à la veille des élections, baisse d'un point la quotité de l'impôt cantonal, les municipalités, comme par exemple Belmont, ne pourraient faire qu'avec le peu d'argent qui leur reste, donc .... A ce jour, des analyses chiffrées sont en cours et votre Commission des finances sera informée des résultats. La 3<sup>ème</sup> étape du Collège fera sentir ses effets financiers non pas en 2012, ni 2013, mais en 2014 pour un semestre en ce qui concerne l'entretien, et dès 2015 pour le processus d'amortissement. Nous comptons sur l'arrivée de nouveaux habitants pour cofinancer ces charges. Mme Schiesser a mentionné le projet de PPA à la rue des Corbaz et un autre projet légalisé est en attente de dépôt de dossier pour mise à l'enquête (à côté du musée, sous l'administration). Les indicateurs en possession de la municipalité ne sont donc pas négatifs.

**M. J.-Ch. Bartolacelli** revient sur la p. 18 qui stipule « En principe, la Municipalité n'est plus favorable à la mise à disposition gratuite des places de parc ». Cela veut-il dire qu'actuellement les enseignants ne paient pas leurs places de parc ? Dans le futur, est-il prévu que les places de parc soient payantes ?

**M. G. Muheim** : Les plans de mobilité existent et sont très médiatisés dans les grandes communes. Les charges au moment de l'investissement reviennent à la commune, mais, par la suite, elles doivent être assumées principalement par le locataire de la place de parc. Lors de constructions de places de parc, des propriétaires investissent parfois des montants extrêmement importants, alors que d'autres peuvent bénéficier de la gratuité de places publiques. A Belmont, nous ne pourrions pas éternellement offrir la gratuité du domaine public : cela serait difficilement justifiable aux yeux du contribuable.

**M. J.-Cl. Favre** souhaite savoir à quoi est due la différence de prix entre l'écolage de Pully (CHF 3'400.--/an/élève) et celle de Belmont (CHF 10'000.--/an/élève).

**M. G. Muheim** précise que le coût à Pully est de CHF 3'700.--/an/élève. Cette différence est due à plusieurs facteurs, dont, principalement, le nouveau système, décrit dans ce préavis et voté par le peuple vaudois, qui modifie totalement le système actuel de scolarisation.

Trois blocs :

1<sup>er</sup> bloc : les enfantines et les primaires (1,2,3 et 4<sup>ème</sup>)

2<sup>ème</sup> bloc : 5, 6, 7 et 8<sup>ème</sup> selon système HarmoS

3<sup>ème</sup> bloc : 9,10 et 11<sup>ème</sup> voies secondaires, selon HarmoS.

Dans ces 3 blocs la commune a l'obligation de remplir au moins un des blocs. Elle ne peut pas diviser un 2<sup>ème</sup> bloc. Les autres facteurs sont : l'UAPE, les réfectoires et la mise en place de l'horaire continu.

À ce jour, la moitié des enfants mangent à l'école de Belmont, ce qui est un signe démontrant très clairement la typologie et la sociologie de la population. Nous pouvons considérer qu'à partir du moment où les 5-6<sup>ème</sup> années seront de retour, il y aura jusqu'à ¾ des enfants qui mangeront à l'école. Belmont a un taux statistique de 27,7% de population de -20 ans contre 22,7% sur le plan cantonal. La scolarisation des enfants sera très soutenue jusqu'aux alentours de 2030. Les statistiques établies pour la base du préavis à l'interne avec l'aide de M. Gamboni, viennent d'être confirmées par les statistiques sortant du SCRIS <http://www.scris.vd.ch/> (chiffres étudiés par les spécialistes cantonaux)

Pour renvoyer des élèves à Pully, il faudrait que Pully accepte nos 3-4<sup>ème</sup>, ce qui semble peu probable vu que Pully manque de place.

**M. J.-Cl. Favre** : Sa question se référait plus précisément au coût et non au besoin. Au regard des chiffres, il constate par exemple que la 2<sup>ème</sup> étape du collège a coûté 6 mio pour 6 nouvelles classes. Or, ce préavis fait état de 14 mio pour 5 classes. Il aimerait comprendre si ce montant est normal et raisonnable. A-t-il été comparé avec d'autres établissements construits dernièrement dans la région ou dans le canton ? Sommes-nous dans les normes ?

**M. G. Muheim** : Les chiffres sont conformes aux normes SIA. La dénivellation du terrain avec une construction relativement difficile n'est pas comparable à des communes qui ont des terrains plats.

Le collège de 1998 possède 8 classes et non 6, avec un appartement de fonction. La 3<sup>ème</sup> étape contient une double salle pour le réfectoire, une UAPE et une salle de rythmique (laquelle est obligatoire). Le conseil d'Etat a publié le 2 mai 2012 sa détermination, prise le 1<sup>er</sup> mai 2012, concernant le sport dans le canton de Vaud. Cette nouvelle loi sur l'appui au sport va être discutée prochainement au Grand Conseil. Le canton de Vaud se calque à la disposition fédérale qui impose 3 périodes de gymnastique par semaine et par enfant. Si le système actuel est conservé la salle de gymnastique existante ne permet pas de couvrir les besoins, à moins d'augmenter les périodes scolaires des enfants dans la semaine.

Le prix des classes est comparable à celui payé en 1998, indexé aux coûts du jour

évidemment. La construction est beaucoup plus complexe. Le chauffage est aussi un élément relativement coûteux. L'existant, installé pour tous les bâtiments en 1972 (1<sup>ère</sup> étape du collège), qui sert pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> étape, la salle de gymnastique et l'administration doit être changé vu son ancienneté, ce qui représente un investissement important. Une économie de CHF 300'000.-- aurait pu être réalisée en restant au mazout. Le calcul à terme est-il judicieux ? La Municipalité en doute mais elle est très contente d'avoir acquis des forêts entre CHF 0,50 et CHF 1.--/m2 ces vingt dernières années.

**M. D. Delaplace** prend la parole afin de compléter. Le prix du m3 construit a été calculé avec M. Delaplace, surtout dans la première phase, afin de se rendre compte si le prix était juste et correspondait à la réalité du marché. L'ancienne norme 116 SIA, qui servait à l'époque à calculer ce fameux prix du m3 SIA, est prohibée. Elle est remplacée par une norme indicative 416, laquelle donne une valeur indicative. Avec l'appui des architectes, des comparaisons ont été faites avec quelques objets de même nature. Le montant au m3 est dans la ligne des bâtiments semblables et de même grandeur. Ce travail, au niveau technique et politique, a été intégré dans les adjudications afin d'avoir un juste prix par rapport aux soumissions envoyées.

**Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité**

**M. G. Muheim** remercie le conseil, au nom de la Municipalité et avec beaucoup de fierté, de ce vote. L'avenir de Belmont se présente sous les meilleurs augures. Compte tenu des taux pratiqués, les négociations pour les financements, qui sont en cours, sont extrêmement favorables. La charge sur les comptes communaux ne sera en aucun cas supérieure à celle indiquée dans les deux préavis : Maison Pasche et l'Auberge communale, ainsi que le collège. Le moyen terme est entièrement sous contrôle.

## 7. Divers et propositions individuelles

**Mme C. Gachet** a constaté que les nombreux chantiers en cours ont causés de nombreux dommages lors de passage de camions (bordures, terrains communaux, bacs au milieu de la route, etc.). Ces dégâts sont-ils ré-imputés aux assurances des diverses entreprises générales ou passent-ils dans les pertes et profits de la commune ?

**M. D. Delaplace** informe qu'une plainte pénale a dûment été déposée. Par contre, pour le moment, il ne peut estimer le montant de ces dégâts, manifestement causés par les poids lourds.

**M. G. Muheim** ajoute que si l'auteur est identifié (l'auteur et non le chantier) et que ce dernier paie, le produit est enregistré au compte de la Bourse générale.

**M. D. Delaplace** relève que, pour la construction de la 3<sup>ème</sup> étape du collège, une rampe d'accès au chantier est prévue afin d'éviter et d'anticiper ce genre de dégâts et de permettre de gérer le trafic.

**M. M.-E. Favre** fait part des festivités de Festi-meule, lesquelles auront lieu du 9 au 23 juin 2012. Deux semaines de fête à la Coulette autour d'une "**meule à charbon**" pour offrir à des enfants malades et handicapés des moments de bonheur. Pour en savoir plus : <http://www.festi-meule.ch/>

**La prochaine séance est fixée au 28 juin 2012 à 18h30 au Refuge des Bas-Monts**

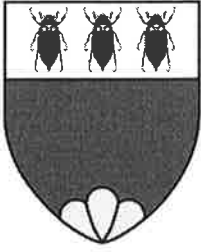
La séance est levée à 21h47

Belmont, le 1er juin 2012

Helene Pinto  
  
Présidente



Isabelle Gaillard  
  
Secrétaire



## **Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité**

### **COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 3 mai 2012**

**Gustave Muheim**

**Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région**

Je vous avais indiqué, lors de votre dernière réunion plénière, que 2012 serait une des années les plus marquantes dans la longue existence de notre communauté villageoise. Et, contrairement aux oiseaux de mauvaise augure qui surfent sur la symbolique des dates, en nous annonçant la fin du monde pour le 21.12.2012, pour Belmont cela ne devrait être « que du bonheur », tant est que vous en décidiez ainsi ce soir.

Le futur étant la 3<sup>ème</sup> étape du Collège, venons-en à l'actualité présente.

#### **Comptes communaux – exercice 2011**

Les comptes de l'année 2011 sont à considérer comme étant ceux d'une année de transition. En effet, 2011 aura marqué le premier exercice de la nouvelle péréquation, avec la bascule de 6 points d'impôts en faveur du canton, et le bouclage des décomptes péréquatifs 2010, relatifs à la facture sociale et la solidarité financière entre les communes. Nous avons fait état de notre crainte de devoir remettre la « main au gousset », mais pas à ce niveau ! Le préavis sur les comptes vous donnera toute information utile sur ce qui nous a été transmis comme facture salée, tellement salée que le plat en est devenu indigeste.

Plus pragmatiquement, nos comptes bouclent avec un chiffre d'affaires de 19,9 millions et un déficit de Fr. 124'000.--, au lieu d'un bénéfice supputé de Fr. 168'000.--, ce qui est la mauvaise nouvelle. La bonne c'est que nos consommateurs d'énergie électrique, verront le compte général de régulation des tarifs crédité de Fr. 353'671.61. Ceci est le résultat d'une stricte application de la nouvelle Loi fédérale sur l'électricité, qui n'autorise plus un bénéfice sur la vente, excepté celui en regard avec des investissements en cours d'amortissement.

Lors de l'élaboration du budget 2012, nous avons anticipé un résultat 2011 « mi-figue mi-raisin ». Alors, sous réserve d'un nouveau tsunami de factures en provenance du canton, la situation est « sous contrôle ». Pour votre information, nous ferons un point de situation avec votre Commission des finances, le 1<sup>er</sup> jour de cet été qui commence le 20 juin à 23h08.

#### **Engins de fitness dans nos parcs publics**

Lors de votre séance du 1er décembre 2011, M. le Conseiller Fardel avait suggéré que Belmont, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays, installe des engins de gym dans ses parcs publics. Une réponse avait été promise; la voici :

Toute idée visant à promouvoir l'exercice physique est à saluer. La question première à résoudre est son financement, si celui-ci est nécessaire à l'aboutissement de l'idée. En l'état, des engins de fitness ne sont pas comparables avec des engins mis en place pour le jeu des enfants; ils sont par nature plus techniques et donc généralement plus fragiles. Notre communauté villageoise a investi, et continuera à investir si le Conseil dit « oui » ce soir, pour permettre à ses habitants de « garder la forme » (si je regarde mon ventre, je devrais dire « à la retrouver »). Nos cheminements pédestres, aussi en direction de la proche piste Vita des Monts-de-Pully, l'accès gratuit à notre salle de gymnastique pour nos sociétés sportives, sans parler de la Grands salle régulièrement utilisée pas seulement pour du sport cérébral, représentent un coût de maintenance régulier qui font sentir leurs effets dans nos comptes.

Dès lors que « un tiens » que nous tenons vaut mieux que « deux tu l'auras » hypothétique, la Municipalité renonce à étudier plus en avant l'idée de M. Fardel. Par contre, si un financement, sur le modèle du Refuge de Malatête, nous était promis, la question pourrait être réouverte à la discussion.

### ***Transports publics – future ligne 44***

Je tiens ici tout d'abord à remercier les médias en général, et Le Régional en particulier, pour son article exhaustif sur « Désirée », soit la ligne TL qui doit relier, un jour, Pully à Belmont et vice-versa, par le Burennoz. D'avoir porté le débat sur la place publique élargie a « dopé » les instances en charge de ce projet, qui trouve ses racines en ... 1979 !

Nous avons tenu, ce mercredi, une séance officielle avec des représentants de la Direction des TL et les grandes lignes (c'est le cas de le dire) ont été tracées : le service sera assuré au moyen d'un minibus, d'une vingtaine de places; il circulera 7 jours sur 7, à la cadence de la demi-heure, en principe entre 6h30 et minuit. Il empruntera le chemin des Grands-Champs et utilisera la boucle de retournement à la sortie de la forêt, en venant depuis Chailly. Une séance de coordination se tient très prochainement avec les Autorités de Pully, commune directement concernée, puis le Conseil d'administration des TL sera appelé à donner son « feu vert ».

Autre bonne nouvelle : les TL sont en possession de la concession fédérale, indispensable pour la mise en service de toute ligne de transport publique.

Objectif de votre Municipalité, partagé par les TL : mise en service en 2013. Le dernier mot vous appartiendra, pour le financement du déficit au travers du budget ordinaire, et de l'allocation de l'éventuel crédit pour l'aménagement routier (place d'arrêt, etc.).

### ***Transport scolaire des écoliers habitant dans la zone du Burennoz-Chaffeises***

Suite à la demande de quelques parents d'organiser un système de ramassage scolaire identique à celui existant dans les hauts de la Commune, nous avons procédé à un sondage. Résultat : 49 courriers adressés aux parents – 24 réponses – 18 familles pas intéressées - 6 familles intéressées, conditionnellement.

Nous avons informé les parents intéressés pour 5 enfants, que nous abandonnons l'idée d'un service qui aurait été assuré par Car Postal, au profit de la future ligne TL 44.

La dynamique de groupe n'est vraiment pas un vain mot !

### ***PALM 2012***

Qui dit PALM dit aussi « mobilité », donc aussi « bus ». Au travers du Schéma directeur de l'Est, la ligne 44 est aussi « de la partie ». C'est peut-être le volet le plus visible pour les Cancoires dans le projet d'agglomération que nous présenterons, à Beaulieu, le samedi 2 juin. Vous êtes toutes et tous, familles, proches, voisins et autres amis invités à venir prendre connaissance du PALM 2012, qui sera remis aux instances fédérales le 30 juin 2012. Et si vous ne pouvez pas vous déplacer, un exemplaire du projet sera déposé au service technique communal, pour consultation entre le 24 mai et le 8 juin prochain. Cerise sur le gâteau, un questionnaire de consultation sera disponible sur Internet.

### ***Pully – Lavaux à l'heure du Québec***

Pour la 2<sup>ème</sup> fois, Belmont participera à cette manifestation, dont l'aura traverse toutes les frontières, et même les océans. A l'occasion du concert « décentralisé » qui sera centralisé dans notre Grande salle, le jeudi 7 juin à 20h00 nous accueillerons aussi nos nouveaux habitants. Tous n'ayant pas répondu « présent » à cette soirée, nous avons le plaisir de vous offrir, en primeur, 27 places pour le concert. Notre Secrétaire municipale vous fera un mail demain et, comme pour les méga-concerts à Paléo ou à Montreux, votre rapidité sera gage de votre succès. Comme dit la Française des jeux : 100 % des gagnants ont joués !

### ***Festi-Meule – La Coulette en fête en faveur des enfants***

Une fête exceptionnelle aura lieu sur le domaine de la famille Favre, ce mois de juin. Nous avons convenu avec votre collègue Marc-Etienne que c'est lui qui vous présenterait cet événement, afin qu'il puisse répondre « en direct » aux questions qui pourraient être posées. Sachez néanmoins que la Commune de Belmont apporte son soutien logistique et que Pully-Paudex-Belmont-Promotion son soutien financier.

Je conclurai ici comme lors de votre séance du 23 février dernier par un immense merci à notre chef de service Dominique Gamboni, pour son engagement, que dis-je, son opiniâtreté à faire avancer techniquement le dossier que vous traitez ce soir. Merci aussi à toutes les personnes de notre staff administratif qui ont, avec le sourire, participé activement à cette 3ème étape du Collège.



**Daniel Delaplace**

**Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**

### ***Bâtiment de l'Auberge communale***

Après les opérations de désamiantage, les travaux de démolition ont débuté le lundi 23.04.2012, comme vous avez d'ailleurs pu le constater lors de votre arrivée ce soir à la Grande Salle. La mise en place des échafaudages est prévue pour la semaine prochaine.

Quant aux travaux de la Maison Pasche voisine, ils débiteront en juin, une fois achevés les travaux d'évacuation des gravats du chantier de l'auberge.

### ***Pétition***

Le 16 février 2012, une pétition (signée par 51 personnes) demandant la mise en « bordiers autorisés » de la rue des Corbaz à Belmont a été déposée par MM. Pierre Corbaz et Jürg Neuweiler.

Ce document a été dûment enregistré au Greffe municipal puis porté à la connaissance de la Municipalité. Les recherches entreprises auprès du Service des routes ont clairement montré qu'il n'était pas possible de donner suite à cette demande, celle-ci n'étant pas compatible avec la zone 30km/h déjà en vigueur dans la rue en question.

La sécurisation des piétons au chemin des Corbaz étant également une préoccupation municipale, le personnel du Service technique rencontrera très prochainement les représentants des pétitionnaires pour évaluer les autres mesures qui pourraient être envisagées.



**Chantal Dupertuis**

**Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles**

### ***Club des Aînés***

Le Club des Aînés « Arc-en-Ciel » a fêté en 2011 son 25<sup>ème</sup> anniversaire.

Depuis 2004, il est sous la présidence a.i de Mme Nicolette Jan. Cette dernière, ayant souhaité depuis quelques années déjà, prendre sa retraite, la recherche d'un ou d'une remplaçante a été enfin couronnée de succès. Lors de l'AG du 26 avril dernier, Mme Laurette Favre, maman de votre collègue Marc-Etienne Favre et fille des membres fondateurs du club (M. et Mme Bellon) a été élue à la présidence.

Quant à Mme Jan, elle a reçu le titre de « Présidente d'honneur » pour son investissement sans faille durant ces huit dernières années.

Je vous rappelle que le club accueille de nombreuses personnes de Belmont et des environs et propose un large éventail d'activités (bricolages, cours d'informatique, jeux, gymnastique et une bibliothèque ouverte à la population).

### ***Belmont soutient Kera Douré***

Lors de son AG du 30 avril dernier, le comité de « BSKD » a également enregistré la démission de son Président Philippe Jan. Ce dernier ayant œuvré 13 ans au sein de l'Association et souhaitant partager la retraite de son épouse, a été remplacé par une co-présidence, composée de Mme Sylviane Duc et de M. Jean Campiche. Les dix membres du comité se partagent les tâches en fonction de leurs compétences professionnelles. Tout comme son épouse au Club Arc-en-Ciel, Philippe Jan a reçu le titre de « Président d'honneur » de BSKD.



### ***Société de développement***

Le 12 mai prochain, veille de la Fête des mères, la Société de développement organise, aux abords du centre administratif, un marché aux fleurs de 10h à 14h. Vous aurez également la possibilité de vous restaurer au stand de l'Amicale de la Pompe.

Le 23 juin, aux Bas-Monts, aura lieu le 1er Vide grenier- coffre ouvert organisé toujours par la Société de développement. Les enfants pourront également vendre ou échanger leurs jouets. Là encore, pour combler un petit creux, l'Amicale de la Pompe propose un stand boissons et pizzas au feu de bois.

Je vous encourage à participer à l'une ou l'autre, voire les deux, de ces manifestations. Qui osera encore dire qu'il ne se passe rien à Belmont ?

### ***Nonagénaire***

En date du 3 avril dernier je me suis rendue, en compagnie de notre Syndic, sur un haut point de notre commune, soit au Signal 33, afin de fêter notre unique nonagénaire de l'année. Madame Gilliard a un physique de sexagénaire et une vivacité d'esprit que nombre d'entre nous pourrions lui envier, au point où je me demande si elle n'a pas « trafiqué » sa date de naissance afin de recevoir son cadeau avant l'heure... Mais non... c'est sûrement l'air de la « montagne » qui lui est salulaire.

*PS*

### **Philippe Michelet**

**Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts**

#### ***Rue des Corbaz***

La mise à l'enquête du ralentisseur est terminée et n'a pas rencontré d'opposition. Cependant sa réalisation est différée et la raison vous en sera fournie par ma collègue Catherine Schiesser.

Toutefois un ralentisseur provisoire, du même type que celui au chemin de Villars, sera mis en place ces prochaines semaines afin de garantir l'effet modérateur recherché.

#### ***Route de la Louche***

Les travaux de finition débuteront la semaine prochaine. Le transit sera impossible pendant la pose du revêtement final. Une déviation par la route du Signal sera mise en place.

*PS*

### **Catherine Schiesser**

**Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes**

#### ***Aménagement du territoire***

La révision du Plan général d'affectation (PGA) a été transmis au service du développement du territoire (SDT) en date du 24 février 2012 pour examen préalable, qui peut prendre jusqu'à 6 mois.

Puis la procédure suivra son cours, modifications éventuelles du PGA selon demandes du SDT (mais non sans discussion préalable pour faire entendre nos arguments), enquête publique, traitement des oppositions éventuelles, présentation d'un préavis au Conseil communal et si acceptation, transmission au chef du département concerné qui décrète la mise en vigueur, au mieux milieu 2013.

#### ***Urbanisme***

Un nouveau plan partiel d'affectation devrait bientôt voir le jour à la rue des Corbaz, sur la parcelle N° 315, juste à côté de notre Centre scolaire. Celui-ci avait été présenté à votre précédente CCU qui nous avait fait part de ses réflexions, puis à votre nouvelle commission en ce début de législature.

Un dossier composé d'un règlement, d'un plan et du rapport OAT 47a été envoyé au SDT le 5 avril écoulé, également pour examen préalable.

La procédure sera la même que précédemment énumérée.

Par conséquent, et comme annoncé par mon collègue Philippe Michelet, la Municipalité a décidé de reporter dans le temps, la construction du ralentisseur jusqu'à la fin des travaux de construction de ce plan partiel d'affectation appelé « PPA Rue des Corbaz ». En effet, il serait malvenu de dépenser les deniers publics pour un nouvel ouvrage qui risque d'être fortement dégradé par le passage réitéré de camions lourdement chargés. Ceci d'autant plus que le ralentisseur se situera en face de l'entrée du nouveau PPA et que les poids lourds se trouveront en phase de changement de direction, d'où ripage et dégâts sur le revêtement de la chaussée.

### ***Temple et cultes***

Je porte à votre connaissance que le poste de pasteur, dit des hauts de la Paroisse de Belmont-Lutry, est désormais officiellement repourvu par MM. Jean-Baptiste Lipp et Benjamin Corbaz, à raison d'un mi-temps chacun.

Tous deux travailleront également à mi-temps pour la région Lavaux. En effet, au 1er janvier 2012, la région Paudèze, dont dépendait notre paroisse, a été incluse dans la région Lavaux avec 4 autres paroisses (St-Saphorin/Savigny-Forel/Villette/Pully-Paudex) (Demande de confirmation envoyée à JB Lipp)